



COMITE DE GIRONDE DE BASKET-BALL

4 allée Annie Fratellini
33140 Villenave d'Ornon
06-19-86-37-71
secretariat@basket33.fr

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

PRE REGIONALE FEMININE (PRF)

Article 1 – Équipes

La division est composée des :

- groupements sportifs descendant de Régionale 3
- groupements sportifs maintenus en Pré Régionale
- groupements sportifs issus de la Départementale Féminine 2

Article 2 – Jour et Heure officiels de match

Samedi à 20h30

Article 3 – Règles de participation

Nombre de joueuses autorisées : 10 maximum

Date limite de qualification d'une joueuse : 28 Février

Types de licences autorisées :

OC : sans limite

1C, 2C, OCT : 3 cumulées maximum

Couleurs de licences autorisées :

BC : sans limite

VT : sans limite

JH et/ou JN et/ou OH : 3 maximum

Article 4 – Obligations sportives

Les groupements sportifs engagés en PRF doivent obligatoirement, pour être maintenus dans cette catégorie, engager une équipe U13F, U15F ou U18F qui terminera le championnat (brassage et championnat).

Le contrôle sera effectué en fin de championnat par la Commission Sportive.

Le manquement à cette obligation entraîne la descente automatique du groupement sportif fautif dans la division inférieure.

Article 5 – Système de l'épreuve (Juin 2023)

PHASE 1





COMITE DE GIRONDE DE BASKET-BALL

4 allée Annie Fratellini
33140 Villenave d'Ornon
06-19-86-37-71
secretariat@basket33.fr

Les 16 équipes sont réparties en 2 poules (A et B) de 8 équipes.

Les équipes disputent un championnat en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

PHASE 2

Les équipes classées aux 4 premières places de chaque poule de la phase 1 sont regroupées dans ~~deux~~ **une poule (C et D poule haute)** alors que les équipes classées aux 4 dernières places de chaque poule de la phase 1 sont regroupées dans ~~deux~~ **une poule (E et F poule basse)** selon les critères suivants :

- ~~Poule C : 2 équipes de la Poule A et 2 équipes de la poule B~~
- ~~Poule D : 2 équipes de la Poule A et 2 équipes de la poule B~~
- ~~Poule E : 2 équipes de la Poule A et 2 équipes de la poule B~~
- ~~Poule F : 2 équipes de la Poule A et 2 équipes de la Poule B~~
- Les 2 équipes d'une même poule de la phase 1 regroupées dans une même poule de la phase 2 conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1.
- ~~Les poules C, D, E et F sont déterminées selon le choix de la Commission Sportive.~~

La phase 2 se dispute sous forme de championnat en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

PHASE FINALE

Les équipes classées ~~1^{ère} des poules C et D~~ **aux 2 premières places de la poule haute** à l'issue de la phase 2 dispute une Finale en match sec.

La rencontre se déroule sur un terrain choisi par le Bureau sur proposition de la Commission Sportive.

TITRE DE CHAMPION DE GIRONDE

Le titre de Champion de Gironde est attribué à l'équipe vainqueur de la Finale.

ACCESSION EN REGIONALE FEMININE 3

Les équipes ayant disputé la Finale accèdent à la RF3 pour la saison suivante.

*En cas de montée supplémentaire proposée par la Ligue **ou en cas de refus d'accession d'une (des) équipe(s) concernée(s)**, c'est le ranking qui détermine les éventuelles montées.*

RELEGATION EN DEPARTEMENTALE FEMININE 2

Les équipes classées ~~3^{ème} et 4^{ème} des poules E et F~~ **aux 4 dernières places de la poule basse** à l'issue de la phase 2 sont reléguées en DF2 pour la saison suivante.

Des descentes supplémentaires au ranking peuvent avoir lieu : les descentes des clubs girondins évoluant en championnat régional ayant une répercussion automatique sur le championnat PRF.

Des repêchages au ranking peuvent avoir lieu en fonction des places libres.

